

**ARRETE MUNICIPAL N° 2023 - 12**  
**Du 21 juillet 2023**

**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**LE MAIRE**

VU la demande en date du 15 juillet 2023 de Monsieur Jean-François TATON, demeurant 11 impasse de la Combe à LARNOD, relative à une occupation temporaire du domaine public en raison de l'impossibilité de rentrer son véhicule sur sa propriété en travaux.

VU le code de la voirie routière,

VU l'article L3221-4 du code général des collectivités territoriales et suivants,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

A titre exceptionnel, le demandeur est autorisé à stationner son véhicule, modèle Renault Trafic, immatriculé 380 ZC 25 sur le domaine public au droit de sa propriété, aux endroits prévus à cet effet.

**ARTICLE 2**

L'autorisation de l'occupation du domaine public est délivrée à compter du 21 juillet jusqu'au 15 août 2023 inclus.

**ARTICLE 3**

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révoquant et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

**ARTICLE 4**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur en mairie de Larnod. Il sera placé sur le tableau de bord à l'intérieur du véhicule.

LARNOD, le 21 juillet 2023

Monsieur le Maire



Hugues TRUDET

